



**PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



RAPPORT

d'ACTIVITÉ

2022

**des services de l'État
en Saône-et-Loire**

L'année 2022 a été une nouvelle fois marquée par des crises successives : la guerre en Ukraine, la poursuite des effets de la COVID, les aléas climatiques tels que la grêle, les inondations puis la sécheresse, mettant à l'épreuve nos concitoyens, nos agriculteurs, nos éleveurs, nos entreprises et nos collectivités.

Les services de l'État ont su une nouvelle fois montrer leur réactivité. La création des comités de pilotage des ressources en eau, la cellule de crise «sécheresse», le déploiement du programme d'aide financière face à l'augmentation des coûts des matières premières puis de l'énergie, l'accueil et l'insertion des réfugiés ukrainiens, la mobilisation pleine et entière des services de sécurité et de secours dans le cadre des intempéries, sont autant de mesures qui témoignent de l'efficacité de l'État territorial, en partenariat avec les collectivités et les représentants des professions du département.

Les services de l'État sont également restés mobilisés pour assurer leurs missions de droit commun et mettre en œuvre les politiques publiques : la protection des personnes et des biens, l'organisation des élections présidentielles et législatives, le développement du réseau des Espaces France Services, l'accompagnement vers l'emploi, ou encore la lutte contre le logement précaire.

387 M€ ont été versés aux entreprises, collectivités et associations dans le cadre des plans France relance et France 2030 et plus de 25 M€ ont permis d'accompagner les collectivités locales dans leurs projets d'investissement, développés notamment à travers les Contrats de Relance et de Transition Écologique, signés cette année.

La transition énergétique et environnementale constitue le fil conducteur qui doit aujourd'hui guider l'action publique dans son ensemble.

Il est indispensable de faire face aux aléas climatiques et aux défis énergétiques. À travers chacune des politiques publiques, l'État en Saône-et-Loire s'est engagé à faire émerger des projets et à les accompagner : rénovation énergétique, financement d'installations productrices d'énergie, stratégie de développement durable...

Ces préoccupations doivent faire partie intégrante des politiques prioritaires de l'État au plan local.

Ce rapport, s'il n'a pas l'ambition d'être exhaustif, donne à voir la diversité des actions de l'État en Saône-et-Loire et l'engagement des agents.

A ce titre, je souhaite remercier les agents, les services de l'Etat et tous nos partenaires, dont le travail et l'implication au quotidien nous donne la capacité de répondre aux attentes de nos concitoyens. Je m'engage à poursuivre et à renforcer ce travail de qualité.

Yves SÉGUY
Préfet de Saône-et-Loire

L'ÉTAT EN SAÔNE-ET-LOIRE P.6
LES SERVICES DE L'ÉTAT P.8
LES DATES CLÉS 2022 P.10

P.12
2022, UNE ANNÉE
D'ÉLECTIONS

P.13
PROTÉGER LES
PERSONNES ET LES BIENS

P.20
PRÉSERVER L'EMPLOI ET
ACCOMPAGNER LE MONDE
ÉCONOMIQUE

P.26
SOUTENIR LE MONDE
AGRICOLE

P.31
ACCOMPAGNER LE
DÉVELOPPEMENT ET LA
COHÉSION DES TERRITOIRES

P.41
GARANTIR LA COHÉSION
SOCIALE ET L'ÉGALITÉ
DES CHANCES

P.45
VALORISER LE PATRIMOINE
ET LA CULTURE

L'État en Saône-et-Loire

Décembre 2022



Yves SÉGUY
Préfet



Liliane MÉNISSIER
Directrice académique
des services de l'Éducation
Nationale



Franck LEVEQUE
Directeur départemental
des finances publiques



Cédric Laperteaux
Délégué territorial
de l'agence régionale
de santé



**Lieutenant Colonel
Ronan COTTIN**
Délégué militaire
départemental



David-Anthony DELAVOËT
Secrétaire général
de la Préfecture
Sous-préfet de l'arrondissement
de Mâcon



Louise THIN-ROUZAUD
Sous-préfète
Directrice de cabinet du préfet



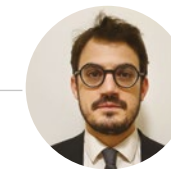
Olivier TAINURIER
Sous-préfet de
l'arrondissement de
Chalon-sur-Saône



Marc MAKHLOUF
Sous-préfet
de l'arrondissement
d'Autun



David ROCHE
Sous-préfet
de l'arrondissement
de Charolles



Philippe DEBORDE
Sous-préfet de
l'arrondissement
de Louhans



Jean-Pierre GORON
Directeur départemental
des territoires



Georges MARTINS-BALTAR
Directeur départemental
de l'emploi, du travail
et des solidarités



Anne COSTAZ
Directrice départementale
de la protection
des populations



Colonel Guillaume DARD
Commandant
du groupement
de gendarmerie
départementale



**Commissaire général
Thomas KIEFFER**
Directeur départemental
de la sécurité publique



Patricia PERRIER
Directrice du secrétariat
général commun



Patrice CHEMIN
Responsable de l'unité
inter-départementale
de la direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement



Marie GUIBERT
Responsable de l'unité
départementale
de l'architecture
et du patrimoine (DRAC)



Thomas BRUGGER
Directeur départemental
de l'Office national des
anciens combattants
et victimes de guerre

Les Services de l'État

Finances Publiques

La Direction départementale des finances publiques (DDFIP), exerce une grande variété de missions relevant à la fois de la fiscalité (établissement de l'assiette et du recouvrement de l'impôt, lutte contre la fraude par la prévention et le contrôle) et de la gestion publique (gestion financière et comptable des collectivités territoriales, des établissements publics locaux et de santé, conseil et expertise économique, financière et fiscale). Elle assure également une activité de soutien aux entreprises en difficulté.

PRÉFECTURE

La Préfecture exerce 4 missions :

- Sécurité et ordre public
- Réglementation
- Contrôle administratif et respect des lois
- Coordination à l'échelon territorial des différentes politiques interministérielles

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL COMMUN DÉPARTEMENTAL

Depuis le 1^{er} janvier 2021, le secrétariat général commun départemental (SGCD) assure les missions supports de la Préfecture et des Directions départementales interministérielles : ressources humaines, budget, logistique et informatique.

Éducation nationale

Le service départemental de l'Éducation nationale est dirigé par la directrice académique des services de l'Éducation nationale (DASEN), représentant le recteur en Saône-et-Loire. Il est chargé d'animer et de mettre en œuvre la politique éducative dans le département.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les missions liées aux politiques de jeunesse, d'éducation populaire, de vie associative, de sport et d'engagement, auparavant exercées par le direction départementale de la cohésion sociale, sont rattachées au ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. Les personnels qui y concourent exercent ces missions dans les services académiques.

DIRECTIONS DÉPARTEMENTALES INTERMINISTÉRIELLES

Territoires (DDT)

La Direction départementale des territoires intervient dans des domaines variés pour l'aménagement durable des territoires : environnement - agriculture - urbanisme - aménagement durable - sécurité routière - risques - habitat - rénovation urbaine - transports - eau - forêt.

Protection des populations (DDPP)

La Direction départementale de la protection des populations assure une mission de contrôle, dans les domaines de la santé publique vétérinaire, de la protection et de la sécurité des consommateurs ainsi que de la protection de l'environnement (ICPE).

Emploi, travail et solidarités (DDETS)

Depuis le 1^{er} avril 2021, la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités regroupe les missions exercées précédemment par l'unité départementale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (UD-DIRECCTE) et par la direction départementale de la cohésion sociale, hors le service jeunesse, sport et vie associative qui rejoint la DSDEN.

FORCES DE SÉCURITÉ

Groupement de gendarmerie départementale

La gendarmerie est une force armée instituée pour veiller à l'exécution des lois, assurer la sécurité publique et l'ordre public, particulièrement dans les zones rurales et périurbaines, ainsi que sur les voies de communication. La police judiciaire constitue l'une de ses missions essentielles.

Direction départementale de la sécurité publique (DDSP)

La direction départementale de la sécurité publique a une mission généraliste et variée. Présents 24h/24 sur le terrain, les policiers du département assurent la protection des personnes et des biens, l'assistance à la population, la tranquillité et le maintien de l'ordre, l'information générale du préfet et du gouvernement. Des services spécialisés dans l'investigation judiciaire sont chargés de constater les infractions à la loi pénale, de rassembler les preuves et de rechercher les auteurs, assistés dans cette mission par les agents spécialisés de police technique et scientifique, elle met en œuvre des actions de prévention et un partenariat pour prévenir la délinquance, en coproduction avec les partenaires institutionnels.

UNITÉS DÉPARTEMENTALES

Santé (DT ARS)

La Délégation territoriale de l'Agence régionale de santé (ARS) contribue à l'organisation de la veille et de la sécurité sanitaires, l'observation de la santé, ainsi que l'anticipation, la préparation et la gestion des crises sanitaires, en lien avec le préfet. L'Agence définit, finance et évalue des actions de prévention et de promotion de la santé.

Architecture et patrimoine (UDAP)

L'unité départementale de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) participe à la promotion de la qualité patrimoniale, architecturale et urbaine, à la conservation et à la valorisation du patrimoine monumental. Elle veille à la préservation et à la mise en valeur des espaces protégés, des abords de monuments historiques, des sites patrimoniaux remarquables.

Environnement, aménagement et logement (UD DREAL)

L'unité départementale de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) participe à la mise en œuvre et à la coordination des politiques publiques de l'État relevant de ses champs de compétences (notamment s'agissant des déchets, des sites pollués, de l'implantation de parcs éoliens...).

L'année 2022

7 JANVIER

Laurent PIETRASZEWSKI,
secrétaire d'État auprès de la
ministre du Travail, de l'Emploi
et de l'Insertion, chargé des Retraites
et de la Santé au Travail.

Visite du centre de prévention et de
santé au travail, à Chalon-sur-Saône,
dans le cadre du plan de mobilisation
de la médecine du travail pour la
vaccination des salariés contre le
COVID19.

3 FÉVRIER

Nathalie ELIMAS,
secrétaire d'État auprès du ministre
de l'Éducation Nationale, de la
Jeunesse et des Sports, chargée de
l'Éducation prioritaire.

Visite de l'école de la Biérette à Digoin,
suivi d'un tour de la cité scolaire et de
la découverte des différents dispositifs
proposés. Depuis 2015, la ville est en
effet classée en réseau d'éducation
prioritaire rural et bénéficie à ce titre
de moyens supplémentaires.

10 ET 24 AVRIL

Élections présidentielles

L'année 2022

13 OCTOBRE

1^{ère} édition de la journée «Tous
résilient face aux risques»

24 OCTOBRE

Arrivée du préfet **Yves SEGUY**

17 NOVEMBRE

Olivier BECHU
Ministre de la Transition Ecologique
et de la Cohésion des Territoires.

Visite de la forêt de Montmain et du Parc
Naturel Régional du Morvans pour
discuter des actions en faveur de la
biodiversité.

JANVIER FÉVRIER MARS AVRIL MAI JUIN JUILLET AOÛT SEPTEMBRE OCTOBRE NOVEMBRE DÉCEMBRE

17 JANVIER

Gérald DARMANIN
Ministre de l'Intérieur et des
Outres-mers

Rencontre des policiers à l'hôtel
de police de Mâcon.

28 JANVIER

Roselyne BACHELOT
Ministre de la Culture

Visite du musée archéologique
de Bibracte au pied du Mont Beuvray
et de la cathédrale Saint-Lazare
d'Autun.

12 MARS

Jean CASTEX
Premier Ministre.

Visite du chantier de la RCEA à Navour-
sur-Grosne où il a signé la lettre
d'engagement de financement des
travaux.

Rencontre des pompiers à Paray-le-
Monial, à l'occasion de la collecte de
dons pour les réfugiés ukrainiens .

Inauguration de l'aérodrome du Charolais
à Saint-Yan.

12 ET 19 JUIN

Élections législatives

5 SEPTEMBRE

Patricia MIRALLES
secrétaire d'État auprès du ministre
des Armées, chargée des Anciens
Combattants et de la Mémoire.

Echanges avec les élus locaux et des
représentants d'associations patriotiques
et d'Anciens Combattants de l'autunois .
Échanges avec les élèves du lycée
militaire d'Autun.

21 NOVEMBRE

Bruno LE MAIRE
Ministre de l'Économie, des Finances
et de la Souveraineté industrielle et
numérique,

et Olivia GREGOIRE
Ministre déléguée chargée des Petites
et Moyennes Entreprises, du Commerce,
de l'Artisanat et du Tourisme.

Visite d'une boulangerie à Blanzay pour
échanger sur les conséquences de la
hausse des coûts de l'énergie sur les
entreprises et apporter des réponses
face à la crise énergétique.

25 NOVEMBRE

Journée internationale pour l'élimination
de la violence à l'égard des femmes.

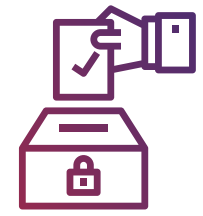


2022, ANNÉE ÉLECTORALE : LA MOBILISATION DES SERVICES DE L'ÉTAT

Le bureau de la réglementation et des élections (BRE) de la préfecture de Saône-et-Loire a assuré le pilotage des opérations de mise sous pli de la propagande électorale des élections départementales et législatives.

Cet évènement a été l'occasion pour les services de l'État de démontrer leur capacité d'adaptation et leur réactivité dans des délais contraints.

Ces opérations se sont déroulées en régie, pour les deux scrutins, dans un hangar de 4 000 m² loué spécifiquement pour réaliser ces travaux. Les agents ont été fortement mobilisés tant en amont qu'en aval de la mise sous pli sur les aspects logistiques (organisation, matériel, gardiennage) que pour des missions de conseil auprès des mairies.



ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE
10 ET 24 AVRIL

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES
12 ET 19 JUIN


+ DE 300
personnes mobilisées
sur 3 week-ends et un jour


400 000
enveloppes

Les volontaires étaient des fonctionnaires de préfecture, sous-préfectures, Secrétariat général commun, directions départementales interministérielles, direction départementale des finances publiques, du conseil départemental, ou encore de la mairie de Mâcon. L'ensemble de ces volontaires est resté engagé malgré les températures et une cadence de travail très vive.

Les agents de la préfecture ont accompagné mairies et bureaux de vote, notamment pour veiller à la régularité des procédures. Ils ont assuré l'enregistrement des résultats, le contrôle des procès-verbaux pour fiabiliser et diffuser les résultats définitifs du département de Saône-et-Loire.



LES ÉLECTIONS, UN TEMPS FORT DE L'ACTIVITÉ DU BUREAU DE LA COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE ET DE LA REPRÉSENTATION DE L'ÉTAT

En amont de l'élection, le bureau s'occupe plus particulièrement du travail de prévision et d'analyse des résultats du scrutin pour les deux tours, de la désignation des 3 bureaux de vote test qui détermineront le taux de participation départemental et les premières estimations de résultats. Pendant la soirée électorale, le bureau transmet à l'ensemble de la presse locale les résultats du département et se tient à disposition du préfet.





PROTÉGER LES PERSONNES, LES BIENS

LES FORCES DE L'ORDRE EN SAÔNE-ET-LOIRE



1 466

membres de forces de l'ordre en
Saône-et-Loire



732

militaires du groupement de gendarmerie

164

fonctionnaires de la compagnie
républicaine de sécurité

125

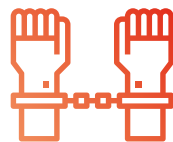
militaires de l'escadron 47/7
de gendarmerie mobile

445

fonctionnaires de police

PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

Chiffres clés



13 297

faits de délinquance générale au 31 octobre 2022
(12 578 en 2021)

3 782

faits d'atteinte volontaire à l'intégrité
physique (AVIP)

1 790

faits de cambriolage

Lutter contre les violence aux personnes et contre les cambriolages

L'engagement des forces de sécurité s'est poursuivi sans relâche en 2022 contre les violences aux personnes grâce à la mobilisation des policiers et des gendarmes par des actions de contrôle et des actions de prévention. Cet engagement se traduit notamment par le nombre des infractions révélées par l'action des services : 2064 en 2022 contre 2383 en 2021 sur la même période.

Lutter contre les trafics de stupéfiants

En 2022, 17 démantèlements de trafics ont été recensés. Les infractions liées à l'usage et la revente de stupéfiants sont en baisse de 3,4%.

17
démantèlements
de trafics

3,4%
c'est la baisse des infractions
liées à l'usage et la revente
de stupéfiants

Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)



315 615 €

enveloppe globale 2022 (programmes
délinquance, radicalisation et sécurisation)



L'association FranceVictimes a bénéficié d'une subvention de 54 000€ dans le cadre du FIPD pour son action «permanence d'aides aux victimes». Cette association et en particulier ses permanences qui se sont déroulées sur les communes de Chalon-sur-Saône, Mâcon, Montceau-les-Mines, Le Creusot, Autun, Charolles et Gueugnon en 2022 sont indispensables pour la lutte contre les violences intrafamiliales et l'aide aux victimes.

Le FIPD a également permis de financer l'achat de systèmes de vidéoprotection pour les communes comme le Creusot qui a bénéficié d'une subvention de 33 800 € pour l'installation de 12 caméras.

MOON
ZOOM

Charte des bonnes pratiques des débits de boissons



Cette charte, signée entre le préfet, l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (UMIH) et la mairie de Mâcon, vise à renforcer les moyens de résolution des conflits avec les riverains et de prévention face aux conséquences d'une consommation excessive d'alcool telles que les accidents et les troubles à l'ordre et à la tranquillité publique.

LUTTER CONTRE L'INSÉCURITÉ ROUTIÈRE

Chiffres clés



Au 31 octobre 2022, on dénombre

35
TUÉS

450
ACCIDENTS

Face à l'évolution de l'accidentalité, les services de sécurité ont maintenu la pression sur les usagers de la route. Des **opérations coordonnées de contrôle et de sécurité routière** ont été régulièrement programmées.



Une campagne d'affichage avec un message fort : « Sur la route, la vitesse tue »

Des actions de préventions ont également été mises en place afin d'enrayer l'évolution de l'accidentalité comme cette campagne d'affichage. Cette affiche portant un message fort a été apposée sur le mobilier urbain de plusieurs grandes villes de Saône-et-Loire sur des axes routiers très fréquentés. De nombreuses personnes ont pu ainsi être sensibilisées sur les risques liés à la vitesse sur la route.



MOON

Prix du jury « Idée Sécurité Routière 2022 » : Ensemble enquêtons !

Afin de compléter et diversifier les outils déjà disponibles de sensibilisation à la sécurité routière auprès des différents publics, les services de l'État (en partenariat avec la société de programmation Da Viking Code) ont développé un « serious game » de sécurité routière : « Ensemble Enquêtons ! ».



Ce jeu en ligne permet de sensibiliser à la sécurité routière en combinant l'approche sérieuse inhérente au sujet à un support de communication ludique à la fois pédagogique et informatif. Le « serious game » est accessible sur ordinateur, tablette et smartphone via le Qrcode ci-dessous ou via l'adresse : <http://www.ensemble-enquetons.fr/>



Concours « devenir influenceur de la sécurité routière »

Organisé par la préfecture de Saône-et-Loire et la direction académique des services de l'Éducation nationale de Saône-et-Loire, le concours est destiné aux élèves de l'enseignement secondaire, ainsi qu'aux classes de BTS du département. Le défi à relever était de réaliser une vidéo de prévention sur les dangers de la conduite après usage de stupéfiants, d'une durée de 40 secondes maximum. Cette action visait à créer une dynamique de sensibilisation à la sécurité routière dans les lycées du département et améliorer la connaissance des jeunes, notamment sur les bons comportements à adopter en matière de sécurité routière.



Cérémonie de remise de prix en préfecture pour les trois lauréats le 5 juillet 2022.



POUR EN SAVOIR +
<https://www.saone-et-loire.gouv.fr/grand-concours-des-lycees-deviens-influenceur-de-a14499.html>

Un « escape game » sécurité routière

Un escape game destiné aux jeunes de 15 à 20 ans permet de les sensibiliser aux problèmes liés à la consommation de stupéfiants et d'alcool en conduisant. Il est proposé aux lycées du département et aux centres de formation pour apprentis depuis la rentrée de septembre 2022. Composé de six énigmes, l'« escape game » amène les jeunes à réfléchir à l'aide d'indices à un accident mortel de la route :

- Quelles sont les causes de l'accident ?
- Comment l'accident aurait-il pu être évité ?
- Quelles sont les conséquences de l'accident ?



LUTTER CONTRE LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES (VIF)



12 RÉSEAUX VIF
 actifs en 2022 en Saône-et-Loire

En 2022, l'effort de prise en charge des victimes de violence intra-familiale s'est poursuivi, notamment dans le cadre des réseaux VIF, qui rassemblent différents partenaires, tels que les forces de l'ordre, les travailleurs sociaux ou encore les élus locaux. Une charte de déontologie permet à ces professionnels de diagnostiquer, de sensibiliser et de coordonner l'ensemble des interventions pour prévenir les actes de violence, accompagner les victimes (prise en charge psychosociale, matérielle, juridique...), accompagner les auteurs (éloignement du conjoint violent...).

Face à l'augmentation du nombre de faits de violence, des postes d'intervenants sociaux ont été créés en gendarmerie et dans les commissariats de police afin d'assurer une meilleure prise en charge des victimes. En 2022, un intervenant social en gendarmerie supplémentaire a été créé dans le Charolais-Brionnais, portant le nombre d'intervenants sociaux à 9 dans le département.

La mobilisation des services de justice, notamment des deux procureurs de Chalon-sur-Saône et de Mâcon, renforce l'efficacité de cette politique publique.

9 INTERVENANTS SOCIAUX en commissariat et en gendarmerie

Développement d'un travail partenarial



- Les comités locaux d'aide aux victimes (CLAV) dédiés aux VIF ont été réunis deux fois en 2022 sous la coprésidence du préfet et du procureur de la République de Mâcon pour un suivi des mesures départementales de lutte contre les VIF,

avec notamment la signature d'une convention avec les centres hospitaliers permettant une meilleure prise en charge des victimes ainsi que la mise en place d'une unité d'accueil pédiatrique enfance en danger (UAPED) qui sera effective au dernier trimestre de l'année 2022.

- Création de la Maison de protections des familles le 1^{er} septembre 2022 qui permet le renforcement du travail collaboratif avec les partenaires investis dans l'accompagnement des victimes de VIF.
- Signature d'une convention entre le groupement de gendarmerie et France Victime 71 afin de proposer des entretiens en visioconférence aux victimes les plus éloignées des permanences.

AGIR POUR LA SÉCURITÉ CIVILE

Un exercice «cadre» a simulé et reproduit la crue de référence de la Seille, de niveau vigilance rouge qui s'est produite fin octobre 1999. En 2001 une crue exceptionnelle de ce cours d'eau a nécessité la mise en place d'un poste de commandement opérationnel (PCO) et la mise en œuvre de plans communaux de sauvegarde des communes du bassin.

Un exercice a donc été organisé le 15 novembre 2022, conjointement avec la sous-préfecture de Louhans. Il a permis d'entraîner à la gestion de crise les services de la préfecture, les communes et les forces de sécurité. Ces exercices permettent de s'assurer du bon déroulement des process, d'avoir une meilleure connaissance des aléas afin : **de les anticiper et de les gérer**. Ils sont suivis de réunions dites « RETEX », retour d'expérience, qui facilitent le travail collaboratif et permettent d'améliorer les process.



Visite de Gérald DARMANIN, Ministre de l'Intérieur 17 janvier 2022

Le Ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin s'est rendu dans les locaux du commissariat de Mâcon, accompagné du Préfet et des élus du territoire, pour saluer les agents et leur travail. Le Ministre a annoncé à cette occasion un renfort de deux officiers de police judiciaire supplémentaires pour le commissariat, ainsi que le lancement de travaux locaux (rénovation thermique de l'édifice actuel financée par le plan France relance, sécurisation des accueils...).

Le Ministre a de plus annoncé l'ouverture à venir de deux nouvelles brigades de gendarmerie en Saône-et-Loire, dans le cadre du déploiement d'une quinzaine de nouvelles brigades en Bourgogne-Franche-Comté.



L'ÉTAT AGIT POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Journée de la résilience

Le 13 octobre 2022 a eu lieu la première édition de la journée «tous résilient face aux risques». Le dérèglement climatique et les aléas de plus en plus extrêmes qui l'accompagnent justifient ce type d'action : en Saône-et-Loire le travail porte principalement sur le risque inondations.

Une action de prévention a donc eu lieu au sein du Lycée Lamartine de Mâcon. Des élèves de seconde ont ainsi pu côtoyer pompiers, bénévoles de la protection civile, de la Croix-Rouge, de l'association départementale des radio-transmetteurs au service de la sécurité civile et des agents de la DDT au cours d'une journée où leur étaient proposés des échanges, des témoignages de professionnels, des exercices sur table, une exposition, projection d'un film, un jeu vidéo de prévention et même un exercice avec des casques de réalité virtuelle. Enfin, l'établissement de Bassin Saône-Doubs a présenté aux élèves une maquette de maison inondable permettant de visualiser les dégâts qu'engendre une inondation sur les habitations.





PRÉSERVER L'EMPLOI ET ACCOMPAGNER LE MONDE ÉCONOMIQUE

BILAN DU PLAN DE RELANCE EN SAÔNE-ET-LOIRE



DÉPLOYER FRANCE 2030 DANS LE DÉPARTEMENT

Après le plan de relance, France 2030 poursuit 10 objectifs pour mieux comprendre, mieux vivre, mieux produire à l'horizon 2030. Ces projets sont notamment :

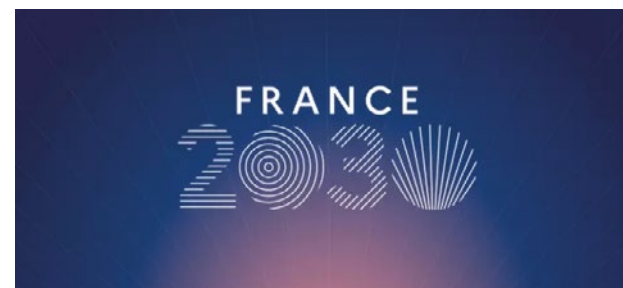
Les projets retenus dans le cadre du plan de relance ont été très variés :

- **397 000 d'euros** à Silgan Dispensing Systems, à Lacrost, pour développer l'incorporation de matière plastique recyclée dans les processus de fabrication,
- **900 000 euros** à la Communauté urbaine du Creusot Montceau pour la réhabilitation de la friche urbaine de l'îlot Jean Jaurès, au Creusot,
- **1,7 million d'euros** pour le développement du musée archéologique de Bibracte.



- faire émerger des réacteurs nucléaires de petites taille (SMR) ;
- devenir leader de l'hydrogène vert ;
- décarboner notre industrie en réduisant nos émissions de gaz à effet de serre de 35 % (accessible à toutes les entreprises) ;
- produire près de 2 millions de véhicules électriques et hybrides d'ici 2030.

Les services de l'État ont relayé les différents appels à projets en cours afin d'inciter les porteurs de projets départementaux éligibles à candidater.



MAINTENIR L'ACTIVITÉ PARTIELLE LONGUE DURÉE (APLD)

Les entreprises ont eu la possibilité de demander un recours à l'APLD pour faire face à la crise sanitaire de la COVID-19 puis, en 2022, aux conséquences des difficultés d'approvisionnement de certains matériaux et de la crise énergétique.



LA PLATEFORME « 1 TERRITOIRE, 1 SOLUTION »



Le préfet de Saône-et-Loire a confié au MEDEF le portage du dispositif de la plateforme « 1 territoire, 1 solution ». Celle-ci a pour objectif, d'une part, d'accompagner les entreprises dans des projets relatifs à des situations complexes dans la gestion des compétences des ressources humaines. D'autre part, elle vise à faciliter la mobilisation des territoires et de leurs acteurs sur les actions destinées à accompagner les transitions professionnelles (attractivité, formation, etc.). Ainsi, 21 accompagnements individuels d'entreprises et 23 actions de territoire ont pu être menés.



21 ACCOMPAGNEMENTS
individuels d'entreprises

23 ACTIONS
de territoire ont pu être menées



POUR EN SAVOIR +

<https://www.1territoire1solution.fr/>



JOURNÉES DU PATRIMOINE ÉCONOMIQUE DE SAÔNE-ET-LOIRE

Cette journée a eu lieu les 23, 24 et 25 septembre 2022. Cette première édition a permis à plus de 4 500 visiteurs de découvrir 109 entreprises locales ayant ouvert leurs portes afin d'augmenter leur notoriété, de tisser encore davantage de liens entre elles et de susciter des nouvelles vocations permettant de répondre aux besoins parfois forts de recrutement.



L'ÉTAT AGIT POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

L'État accompagne les entreprises dans le financement de projets de recyclage et de valorisation énergétique.

À titre d'exemple, l'entreprise NEXTIS à Demigny a bénéficié de 16 223 € pour l'intégration de rebus de fabrication en polyuréthane thermoplastique ; De même, ALBEA, entreprise basée à Simandre, a reçu 1,2 M d'€ pour son projet de conception d'emballages cosmétiques en matières plastiques recyclées.

Des projets de récupération de chaleur fatale ont bénéficié également de subventions de l'État : l'entreprise APERAM à Gueugnon notamment, a perçu une dotation de 120 000 €.

ARRIVÉE D'UNE DÉLÉGUÉE À L'ACCOMPAGNEMENT DES RECONVERSIONS PROFESSIONNELLES (DARP)

INFORMATION

Les délégués à l'accompagnement des reconversions professionnelles (DARP) : les interlocuteurs privilégiés des entreprises sur le terrain



Un réseau de délégués à l'accompagnement des reconversions professionnelles (DARP) a été lancé au niveau départemental et régional par le Gouvernement le 2 février 2022. Ce réseau, constitué de 120 personnes, a pour objectif l'accompagnement global, au plus près du terrain, des entreprises et de leurs salariés face aux mutations économiques qu'elles peuvent rencontrer. La DARP de Saône-et-Loire, Madame Anne OLIVIER, a pris ses fonctions, à la direction départementale de l'Emploi, du travail et des solidarités (DDETS), en février 2022.

Depuis sa prise de poste, elle a été fortement mobilisée par l'accompagnement d'un plan de sauvegarde de l'emploi d'une entreprise du bassin mâconnais et par l'émergence de nouvelles difficultés pour les entreprises (approvisionnement et énergie).

L'ACCOMPAGNEMENT ET LE RETOUR À L'EMPLOI

Avec un taux de chômage de 6,2 %, la conjoncture de l'emploi est toujours meilleure en Saône-et-Loire qu'au niveau national (7,1%), même si ce taux connaît de fortes disparités, de 4,7 % dans le bassin Louhannais à 7,9 % dans le bassin du Creusot-Montceau. Afin d'aider les demandeurs d'emploi, l'État s'implique financièrement et coordonne les acteurs de l'emploi dans le département.

Plan 1 jeune 1 solution



1 200 JEUNES
ont signé un «contrat d'engagement jeune» (CEJ) d'entreprises

421
sont entrés en «parcours emploi compétence» (PEC)

124
ont signé un «contrat initiative emploi» (CIE)



Signature des deux premiers Contrat engagement jeune à Digoin

Mise en oeuvre du «pacte ambition»

L'Etat accompagne notamment les porteurs de projet de nouvelles structures d'insertion par l'activité économique (SIAE). En 2022, l'offre a ainsi été renforcée par l'ouverture d'Envie à Chalon-sur-Saône, par un atelier-chantier d'insertion porté par la communauté de communes de Sémur-en-Brionnais et par la ressourcerie ALCG à Chagny. L'État, en collaboration avec le Conseil départemental, a mis en place un réseau départemental des SIAE.

PRÈS DE 3 200
personnes suivent chaque année un parcours
au sein de ces structures d'insertion

De même, en collaboration avec le MEDEF 71, l'État a impulsé la mise en place de visites d'entreprises par les conseillers des SIAE afin de favoriser les sorties vers l'emploi et de répondre aux besoins en recrutement des entreprises.

L'inspection du travail de Saône-et-Loire a permis la requalification de 143 contrats de travail temporaires en contrats à durée indéterminée du fait de l'utilisation abusive et constante du motif d'embauche « accroissement temporaire d'activité ». Ces actions de contrôle permettent de lutter contre l'emploi précaire.



La Saône-et-Loire a été lauréate de l'appel à projets national « Cité de l'emploi »

Officiellement lancée, le 15 décembre 2021, par le préfet et les élus des collectivités des 13 quartiers politiques de la ville (QPV) concernés, cette expérimentation, de deux ans, a pour

objectif de créer une dynamique permettant de lever les freins à l'emploi existants, quartier par quartier.

Ce travail est mené par un collectif : direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS), délégués du préfet, équipes-projet des contrats de ville, acteurs du service public de l'emploi et de proximité tels que les adultes-relais.

L'état agit pour les entreprises : visite officielle de Bruno Le Maire, ministre de l'Économie

Au cœur de la crise de l'inflation du prix de l'énergie, le Ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, Bruno Le Maire, et la Ministre déléguée au PME, Olivia Grégoire, se sont rendu dans l'arrondissement d'Autun le 21 novembre 2022 pour rencontrer les entrepreneurs de Saône-et-Loire affectés, à l'image de la Boulangerie Chaloin qu'ils sont venus visiter. Ils se sont ensuite entretenus avec une trentaine



d'entrepreneurs et d'élus en mairie de Montceau-les-Mines sur les aides mises en œuvre par l'État pour soutenir les entreprises, et en particulier la mise en place d'un guichet unique de soutien au paiement des factures de gaz et d'électricité, disponible sur impots.gouv.fr et prolongé jusqu'à la fin 2023.



Accompagner les entreprises face à l'augmentation des coûts de l'énergie

Plusieurs dispositifs ont été mis en place en 2022 afin d'accompagner les entreprises face à la montée des prix de l'énergie : la check-list énergie, permettant à un chef d'entreprise de mieux comprendre son contrat afin de l'optimiser ; la baisse de la fiscalité sur l'électricité, un soutien de 8,4 milliards d'euros au niveau national ; le bouclier tarifaire, au même titre que les collectivités et que les particuliers pour les TPE de moins de 10 salariés ou encore le guichet d'aide au paiement des factures d'énergie. Les services de l'État et la direction départementale des finances publiques ont en permanence gardé le contact avec les entreprises afin de les aider dans les différentes démarches.



8,4 MILLIARDS D'€
de soutien aux entreprises au niveau national
sous forme de baisse de la fiscalité sur l'électricité

L'ÉTAT AGIT POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La plateforme «Je décarbone»

Dotée d'une enveloppe de 5,6 milliards, la plateforme en ligne poursuit l'objectif de déployer des solutions de décarbonation des sites industriels. Ce sont notamment :

4 MILLIARDS D'€

pour le soutien à la décarbonation profonde de sites industriels très émetteurs (comme la sidérurgie)

1 MILLIARD D'€

pour le déploiement de solutions plus matures dans le tissu industriel français, notamment la chaleur bas carbone et l'efficacité énergétique

610 MILLIONS D'€

consacrés à l'émergence et l'industrialisation de solutions de décarbonation de l'industrie, pour accompagner l'innovation et l'industrialisation des solutions



SOUTENIR LE MONDE AGRICOLE

CHIFFRES CLÉS



176 M€

d'aides au titre de la PAC 2022

4,1 M€

de dotations pour l'installation des jeunes agriculteurs

9,8 M€

de subventions dans le cadre du plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations

SOUTENIR LES AGRICULTEURS VICTIMES DES ORAGES DE GRÊLES

Le département a été traversé par de violents orages au cours du mois de juin qui ont touché des exploitations relevant de plusieurs secteurs: élevage bovin, petits fruits, maraîchage, viticulture et grandes cultures.

Une cellule de crise a permis de mener un travail de terrain en lien avec la profession agricole. Cette cellule a permis d'évaluer le type et l'ampleur des dégâts sur plus d'une soixantaine de

cultures et bâtiments agricoles, puis de déterminer les critères d'attribution de l'aide d'urgence aux exploitations les plus touchées.

Au total, près de 730 000€ a été versés depuis octobre aux bénéficiaires



Le préfet de Saône-et-Loire Julien Charles et Béatrice Frecenon, inspectrice générale, sont allés à la rencontre d'un maraîcher du charolais pour constater les dégâts dus au récent épisode de grêle dans le cadre de la mission « flash » diligentée par le ministre de l'Agriculture.



PRÉVENIR LES INONDATIONS SUR LE VAL DE SAÔNE ET LA CÔTE VITICOLE

L'établissement public territorial de bassin Saône-Doubs a lancé le 5 mai 2022 un programme d'actions de prévention des inondations, en réponse aux enjeux de débordement de la Saône et de ruissellement sur les côtes viticoles. Les services de l'État accompagnent le porteur de projet et financent certaines actions. Cette démarche débute par une phase d'études préalables, arrêtée à l'automne.



300
communes concernées
par ce plan de
prévention



45
actions prévues dans
le programme
d'études préalables



CRÉER UN PROJET DE TERRITOIRE DE GESTION DE L'EAU

Exposée au changement climatique et à la récurrence de la sécheresse, la profession agricole doit transformer en profondeur ses pratiques en faisant preuve de résilience. L'État territorial accompagne cette démarche en Saône-et-Loire. Dans le cadre du comité départemental de l'eau, le préfet a invité les collectivités locales à initier des actions d'adaptation des usages au changement climatique. Des diagnostics des ressources disponibles et des besoins en eau sont recommandés à l'échelle des sous bassins versants. Le Conseil départemental a lancé une étude globale à l'échelle du département.

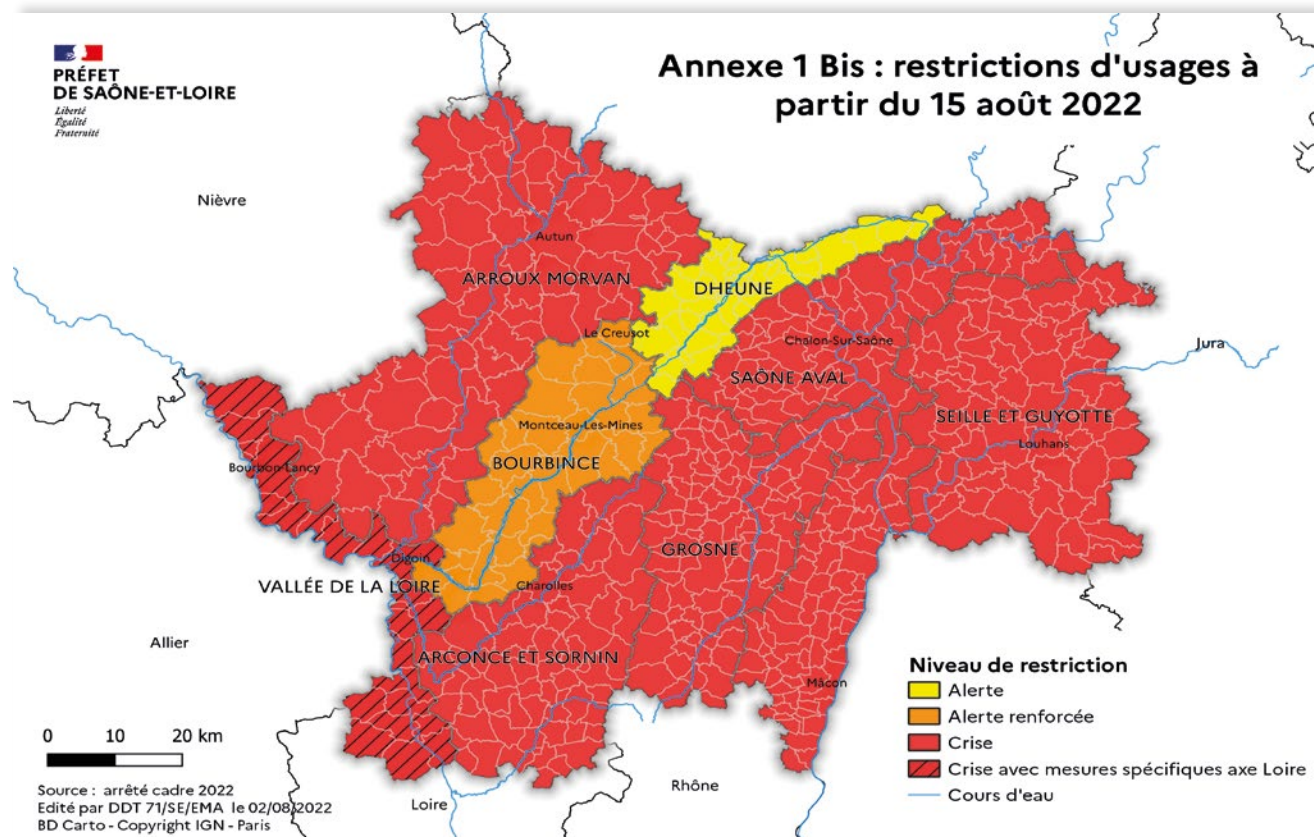


8 zones hydrographiques ont été définies dans l'arrêté-cadre «sécheresse»



3 études techniques ont été menées en collaboration avec les collectivités territoriales

Dans le Charolais, une réflexion spécifique sur la production d'eau potable est pilotée par le sous-préfet de Charolles, en raison des tensions constatées sur la ressource. Un groupe de travail réunissant les collectivités compétentes en matière d'eau potable s'est réuni en début d'été, et se réunira de nouveau début 2023.



ACCOMPAGNER LES CITOYENS ET LES COMMUNES EN CAS DE SÉCHERESSE

L'été 2022 a été marqué par plusieurs épisodes caniculaires, ayant conduit le préfet à prendre des mesures de restrictions de l'usage de l'eau dès le mois de juin. Pour évaluer les risques, un comité départemental de la gestion des ressources en eau a été créé, se réunissant toutes les semaines pour adapter les mesures en place. Ce comité n'est pas une cellule de crise mais

un rendez-vous pérenne et opérationnel, qui a permis de mettre en place des niveaux d'alerte et de restriction, une concertation avec les agriculteurs et la construction d'un socle pour appréhender les enjeux de la ressources en eau tout au long de l'année.

10

comités départementaux de gestion des ressources en eau ont été tenus pendant l'été 2022



L'ÉTAT AGIT POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Visite officielle d'Olivier Béchu, ministre de la Transition écologique

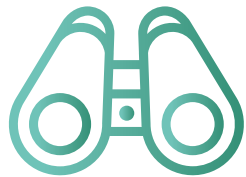
Comme il s'y était engagé sur les plateaux télévisés, le Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Christophe Béchu s'est rendu dans la forêt de Montmain le 17 novembre 2022 pour aller à la rencontre de Lucienne HAESE, gestionnaire de la forêt, afin d'évoquer la préservation des feuillus et la résilience. Il s'est ensuite entretenu en sous-préfecture d'Autun avec les représentants du Parc Naturel Régional du Morvan, les services de l'État et les élus, pour aborder les actions mises en œuvre pour la préservation des forêts anciennes et les suggestions des acteurs de terrain sur les pratiques expérimentales en cours et sur les évolutions de la réglementation pour préserver « la forêt de demain ».

L'ensemble de ces échanges a permis au Ministre de repartir avec une solide idée des attentes des acteurs du territoire en matière de gestion et de protection de la biodiversité.



GESTION DES GRANDS PRÉDATEURS

En 2022, plus de 45 dommages aux troupeaux et exploitations ont été constatés, pouvant être dus aux **loups, lynx et chiens en états de divagation**. L'office français de la biodiversité (OFB) définit les causes des dommages et des attaques, afin d'apporter une réponse adaptée à chaque situation. Les services de l'État déploient alors des systèmes de protection et de défense : matériel de protection, filets électrifiés, déploiement de louvetiers et si nécessaires, autorisations de tirs et indemnisation des éleveurs.



90

interventions des lieutenants de louveterie

250

heures présence sur le terrain



L'ÉTAT AGIT POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Approbation de la charte départementale d'engagement des utilisateurs de produits phytopharmaceutiques

Cette charte a été élaborée par la chambre d'agriculture de Saône-et-Loire en concertation avec les acteurs concernés du département, avec l'appui technique de la DDT. Elle concerne l'ensemble des activités agricoles du département et vise à favoriser un bon niveau de dialogue entre les utilisateurs de produits phytopharmaceutiques et leurs riverains. La DDT est intervenue pour évaluer la conformité de la charte aux textes en vigueur.

7

organisations signataires

2020

lancement du travail d'élaboration de la charte

2022

charte définitive approuvée par arrêté préfectoral



ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT ET LA COHÉSION DES TERRITOIRES

FINANCER LES PROJETS DES COLLECTIVITÉS

L'accompagnement financier des projets d'investissement des collectivités territoriales, par l'État, constitue un levier fondamental du développement et de la cohésion des territoires.

DETR

La Saône-et-Loire a disposé d'une enveloppe de 14 067 999 € au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

Cette dotation a permis le financement de 286 projets, dans le cadre de 3 vagues de programmation successives.

Ont ainsi été soutenus, notamment :

- la création d'un parcours de santé et éducatif dans la forêt communale de Mary – subvention DETR de 14 697 € ;



- Création d'un lieu de rencontres en plein-air à Pontoux soutenu à hauteur de 13 950 € ;



- l'aménagement de deux cabinets d'orthophonistes dans un bâtiment communal à Anzy le Duc – subvention de 18 378 € attribuée ;





L'ÉTAT AGIT POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

100 projets financés en faveur de la transition énergétique et écologique :

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE :

Plus de 40 communes ont entrepris des travaux de rénovation de leurs bâtiments communaux, afin d'améliorer leur consommation d'énergies. C'est notamment le cas de la commune Fragnes-les-Chalon et de la rénovation énergétique de la salle des fêtes (12 150€ de DETR pour un coût global de 34 714€).

SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE :

La ville de Mâcon et la commune de Pouilloux ont mené des travaux de modernisation de l'éclairage des espaces publics afin de réduire la consommation d'énergie.

MOBILITÉ DOUCE :

La Communauté Urbaine du Creusot-Montceau a bénéficié de 154 400 € au titre de la DSIL 2022 pour l'aménagement de mobilités douces.

ÉNERGIE RENOUVELABLE :

Une subvention de 46 409€ de DETR a été attribuée à la commune de Mancey pour accompagner son projet de rénovation des bâtiments de la mairie et de l'école avec pose de panneaux photovoltaïques, permettant une auto-consommation d'énergie.

DETR

- la création d'une bibliothèque à La Chapelle-de-Guinchay, soutenue au titre de la DETR à hauteur de 114 838 € ;
- la sécurisation des écoles primaires et maternelles de Saint-Germain-du-Plan - subvention de 78 379 € attribuée.



DSIL

L'enveloppe départementale d'un montant de 3 570 796 €, a bénéficié cette année d'un complément de 2 530 165 €, au titre du dispositif CRTE. Ce sont donc 6 100 961 € qui sont venus participer au financement des projets des collectivités locales.

La dotation de soutien à l'investissement local a permis le financement de 28 projets, dont :

- les travaux d'aménagement d'un espace France Services au quartier des prés-Saint-Jean à Chalon-sur-Saône 77 271 € ;
- la mise aux normes de l'unité de traitement des eaux usées du bourg, portée par la commune de Chardonnay 112 818 € ;
- la création d'un centre de santé médical territorial portée par la CC Bresse Louhannaise Intercom - 173 400 € ;
- la construction d'une halle sportive et associative à Génelard - 326 415 € ;
- la requalification de l'ancienne gendarmerie de Semur-en-Brionnais - 263 130 €.



L'ÉTAT AGIT POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

L'ADEME, un partenaire des collectivités :

Deux territoires sont accompagnés par l'ADEME pour l'utilisation du RÉFÉRENTIEL ÉCONOMIE CIRCULAIRE : le Grand Chalon et le SIRTOM de la Vallée de la Grosne, qui est la première collectivité de la région à être labellisée « Territoire engagé pour la transition écologique ».

Le dispositif « CIT'ÉNERGIE START » permet aux collectivités d'initier leur politique énergie climat. 2 des 13 territoires en 2022 sont en Saône-et-Loire : les communautés de communes de Saint Cyr Mère Boitier et Sud Côte Chalonnaise. Le dispositif permet d'évaluer l'opportunité de projets de développement durable et d'énergie renouvelable.

Enfin, un appel à projet toujours en cours propose un accompagnement technique et financiers des projets d'économie circulaire dans la région. Les collectivités ont pu déposer leur candidature tout au long du deuxième semestre 2022.

FNADT

Les crédits du Fond national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) attribués aux collectivités locales de Saône-et-Loire au cours de l'année ont permis de financer plusieurs dossiers d'envergure, pour un montant total de subvention de 1 645 000 € :

- Croix Rouge Française, création d'un village répit : 300 000€ ;
- Mâcon, requalification du centre-ville : 400 000€ ;
- Anost, dispositif « volontaire territorial en administration » : 15 000€ ;
- Financement de 46 Espaces France Services : 675 000€

Le FNADT a également permis l'accompagnement des collectivités sur leurs dépenses d'ingénierie, en participant au financement des chefs de projets « Contrat de relance et de transition écologique » et « Petites Villes de Demain » recrutés par les collectivités.

DPV 2022

La dotation « politique de la ville » est attribuée, depuis 5 ans, à la ville de Mâcon, pour soutenir des projets d'investissement bénéficiant aux trois quartiers prioritaires de la ville.

En 2022, cette dotation a permis à l'Etat d'accompagner les projets suivants à hauteur de 490 100 € :

- l'aménagement d'un espace France Services dans le quartier des Saugeraies-Gautriat ;
- la sécurisation de l'école maternelle Petit Prince dans le quartier des Saugeraies-Gautriat ;
- la sécurisation de l'école maternelle Paul Eluard dans le quartier La Chanaye.

DSID

La dotation de soutien à l'investissement départemental a permis, en 2022, d'apporter un concours financier de l'État à 5 projets proposés par le Conseil départemental de Saône-et-Loire, pour un montant total de 2 157 500 € de subventions attribuées.

Cette dotation a notamment conduit au financement de travaux lourds de maintenance des voies vertes du département, à hauteur de 220 000 €.



L'ÉTAT AGIT POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le fonds vert

Annoncé par la Première ministre Élisabeth Borne le 27 août 2022, le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « fonds vert », est doté de 2 milliards d'euros afin d'aider dès 2023 les collectivités territoriales et leurs partenaires à accélérer leur transition écologique. Inscrit dans la loi de finances 2023, ce fonds permet le déploiement d'actions territoriales, sous la responsabilité des préfets.

Le préfet de Saône-et-Loire participe activement à la diffusion et au recours à ce fonds, conscient de l'action immédiate à apporter face aux crises climatiques, énergétique et de la biodiversité. Toutes les dispositions et les aides sont déclinées sur la plateforme aide-territoires.fr/fondsvert.

Accompagner les collectivités face à l'augmentation des coûts de l'énergie

A travers le bouclier tarifaire, les collectivités de moins de 10 agents ont pu bénéficier d'une limite de la hausse de dépenses en énergie de 4% dès le mois d'octobre. Le **filet de sécurité inflation** a permis une compensation de 70% de la hausse des dépenses dues à l'inflation des prix de l'énergie et des produits alimentaires pour 73 collectivités de Saône-et-Loire qui ont sollicité un acompte. Ces dispositifs ont vocation à perdurer en 2023, toutes les dispositions et mesures sont disponibles sur les sites internet de la préfecture et des finances publiques.

73

COLLECTIVITÉS
ont bénéficié du filet de sécurité inflation
en Saône-et-Loire



L'ÉTAT AGIT POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Sensibiliser les élus à la sobriété foncière

Deux soirées-débats, organisées par la DDT, ont permis aux élus de découvrir des exemples concrets d'aménagement économes de l'espace favorisant l'attractivité des territoires et répondant aux obligations de sobriété énergétique. Une centaine d'élus a participé à ces discussions.

SOUTENIR LES COLLECTIVITÉS DANS LEURS PROJETS D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

L'ANCT 71



La délégation territoriale de l'agence nationale de cohésion des territoires, mise en place localement à la fin 2020, a été renforcée en 2022.

En 2022, l'ANCT 71 a poursuivi son accompagnement avec notamment l'animation du dispositif « petites villes de demain » (PVD), le suivi des appels à projets du Plan de Relance (dont le fonds friches) ou la prise en charge des nouvelles demandes d'appui formulées par les territoires sur le guichet unique : anct@saone-et-loire.gouv.fr.

100
sollicitations cumulées des collectivités
via le guichet unique

500
journées d'appui en ingénierie
pour les collectivités du département

4 DISPOSITIFS DE CONTRACTUALISATION AVEC L'ANCT



1. Action cœur de ville – ACV

« Action cœur de ville » est un programme de l'État initié en 2018 qui vise à renforcer l'attractivité des communes moyennes et notamment de leurs centres-villes. 5 villes en Saône-et-Loire sont lauréates : Autun, Chalons-sur-Saône, Le Creusot, Mâcon et Montceau-les-Mines. Ces collectivités ont toutes bénéficié, notamment, d'une subvention au titre du fonds friches 2021 et de l'appel à projets « reconversion des friches polluées » de l'ADEME.

Autun et la Communauté de communes du Grand Autunois Morvan sont lauréates de la session 2022 de la démarche « Territoires pilotes de sobriété foncière ». À ce titre, ces collectivités sont accompagnées par le CEREMA et l'ANCT sur 3 ans, avec une subvention de 50 000€. Cette démarche a été lancée localement le 14 octobre 2022 en présence de l'ANCT nationale.



2. Petites villes de demain – PVD

Le programme PVD s'adresse aux villes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité mais montrant des signes de vulnérabilité. Il a pour but la revitalisation des centres-bourgs, avec notamment un soutien en ingénierie jusqu'en 2026.

La Saône-et-Loire, avec 24 villes lauréates au programme, a obtenu le plus grand nombre de lauréats des départements de Bourgogne-Franche-Comté.



L'année 2022 a été consacrée à l'élaboration des conventions d'opération de revitalisation des territoires (ORT), qui viennent formaliser la stratégie et les actions que les collectivités mettront en œuvre dans le cadre du programme.

12 CHEFS

de projets en poste sur les 14 territoires engagés, l'État participant au financement de ces postes au titre du FNADT

2 ORT

Tournus et Sennecey-le-Grand

**Plus de
50 RÉUNIONS**

techniques et comités de projets animés par les services de l'État – DDT et sous-préfectures

2 RÉUNIONS

du réseau des chefs de projets PVD, animées par la DDT, autour de sujets thématiques et de mise en relation avec les partenaires du programme

**Contrat de relance et de transition écologique – CRTE**

Le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) est un contrat de 6 ans, signé entre l'État et les communautés de communes. Il constitue la nouvelle modalité de contractualisation entre l'État et les territoires élaborée dans le cadre du plan de relance faisant suite à la crise sanitaire du COVID-19, et devant permettre aux collectivités locales d'intégrer, au sein de leurs projets de territoire, les ambitions de la transition écologique.

8 PÉRIMÈTRES
CRTE pour la Saône-et-Loire

L'année 2022 a vu la signature de l'ensemble de ces contrats, à l'issue d'un travail partenarial entre services de l'État, et notamment les sous-préfets d'arrondissement et les collectivités territoriales. Le conseil départemental a également été acteur de l'élaboration et du déploiement des CRTE en Saône-et-Loire.

La transition écologique et la cohésion territoriale sont la colonne vertébrale de ces contrats, qui listent les actions et projets de chaque territoire sur la durée du mandat 2020-2026. Ces contrats sont donc évolutifs en fonction des politiques du territoire et du Gouvernement. Ils intègrent les dispositifs d'accompagnement de l'État, notamment financiers (dotations d'investissements) à destination des collectivités territoriales, considérablement renforcés par les crédits du plan de relance lors des deux premières années 2021 et 2022.

4. Territoires d'Industrie

Dispositif initié au plan national en 2018, il concerne 3 territoires en Saône-et-Loire : le Grand Chalon ; Ouest Saône-et-Loire, porté par la CCI Métropole Bourgogne, et composé de 4 EPCI ; et le CNAM à Chalon-sur-Saône depuis l'année 2022.

FOCUS

La CCI bénéficie, depuis 2021 et pour une durée de 3 ans, d'une subvention FNADT de 120 000 € pour l'ingénierie du dossier.

7,23 M€

ont d'ores et déjà été accordés à ces porteurs de projets par l'État et la Région dans le cadre du plan de relance, au titre du fonds d'accélération des investissements industriels dans les territoires

ACCOMPAGNER LES USAGERS : LE DISPOSITIF FRANCE SERVICES**OBJECTIFS :**

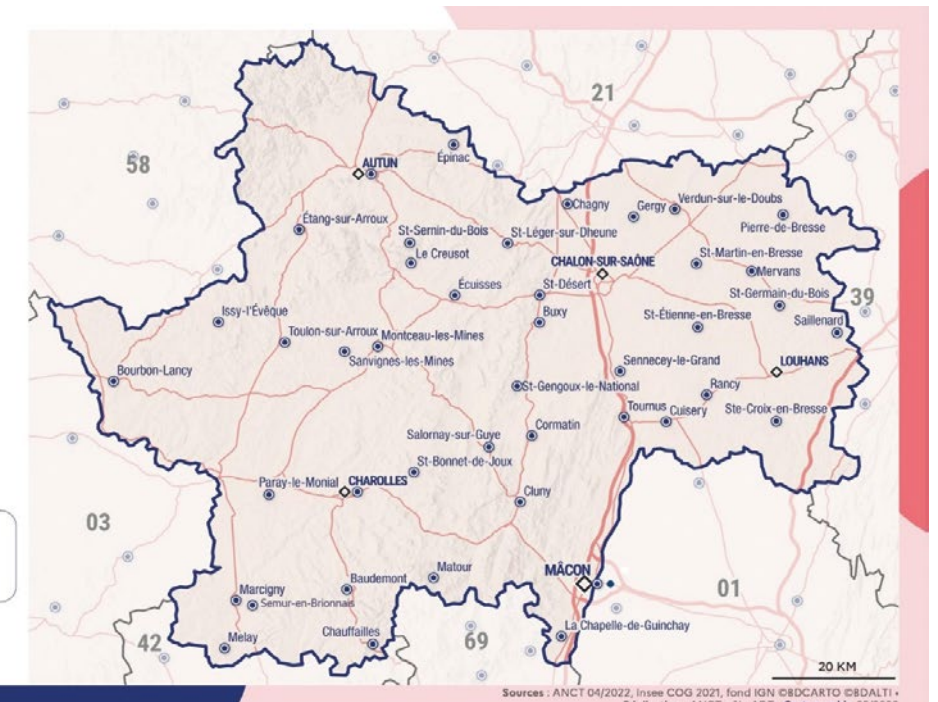
France Services est un nouveau modèle d'accès aux services publics pour les Français. Il vise à permettre à chaque citoyen, quel que soit l'endroit où il vit, en ville ou à la campagne, d'accéder aux services publics et d'être accueilli dans un lieu unique, par des personnes formées et disponibles, pour effectuer ses démarches du quotidien. Avec 46 espaces France Service labellisés à la fin de l'année 2022, la Saône-et-Loire est l'un des départements les mieux dotés au niveau national. Chaque habitant du département peut accéder, en moins de 30 minutes de son domicile, à un guichet unique lui permettant d'être accompagné sur un large bouquet de démarches administratives.

**LES PARTENAIRES ET COFINANCEURS DU DISPOSITIF**

Depuis le mois d'octobre, des liens de partenariat spécifique ont été noués entre les Espaces France Service et le dispositif «France Renov» du territoire. Les agents peuvent réorienter les usagers dans le cadre de leurs démarches de rénovation de l'habitat.

FOCUS

Chaque espace France Services bénéficie d'une subvention annuelle de 30 000 € (15 000 € de FNADT 15 000 € du Fonds inter-opérateurs).



L'ANIMATION DU RÉSEAU FRANCE SERVICES

Un séminaire réunissant l'ensemble des élus, porteurs de projets, agents France Services et partenaires, a été organisé le 27 juin 2022. Il a été l'occasion de dresser un bilan de la mise en œuvre du dispositif tout au long des 10 vagues de labellisations, et d'amorcer l'animation départementale du réseau par les services de la préfecture.



TÉLÉPHONIE MOBILE

Au titre de 2022, l'équipe-projet téléphonie mobile départementale, co-présidée par le préfet et le président du conseil départemental, a proposé des sites prioritaires à couvrir en Saône-et-Loire par le dispositif national « New Deal – Dispositif de couverture ciblée ».

8

SITES RETENUS

Jambles, Saint-Vallerin, La Chaux, Reclesne,
Saint-Christophe-en-Brionnais, Montcony,
Sommant et Cuzy

Afin d'accompagner les élus de ces communes, une réunion de lancement est désormais organisée, après la parution de l'arrêté, afin de permettre à ces derniers de rencontrer, en préfecture, l'ensemble des acteurs qui concourront à l'implantation des nouveaux pylônes.

39
SITES RETENUS
pour la Saône-et-Loire depuis le début du
dispositif en 2018



L'ÉTAT AGIT POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Accompagner et conseiller : la qualité du programme France Rénov'

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les particuliers souhaitant faire des travaux dans leur logement bénéficient de conseils neutres et gratuits auprès des 5 conseillers France Rénov' de Saône-et-Loire, au 0808 800 700 et sur le site internet : <https://france-renov-gouv.fr/>.

Au total, c'est 6 800 dossiers qui ont été pris en charge, et 62 millions d'euros de travaux engagés.

Pour prendre contact avec un conseiller France Rénov' :



[france-renov.gouv.fr](https://france-renov-gouv.fr)
0 808 800 700 Service gratuit + prix appel



POUR EN
SAVOIR +

<https://france-renov.gouv.fr/>

CONSEILLERS NUMÉRIQUES

L'État a massivement subventionné, en 2022, la présence de conseillers numériques dans des structures publiques (aide totale, sur deux ans, jusqu'à 40 000 euros) et associatives (aide totale, sur deux ans, jusqu'à 50 000 euros) de proximité afin de proposer des ateliers informatiques réguliers aux habitants qui souhaitent devenir autonomes pour réaliser les démarches administratives et de la vie courante (réservation d'un billet de train, de concert, etc.) en ligne.

33
CONSEILLERS
numérique présents en Saône-et-Loire

20
structures porteuses

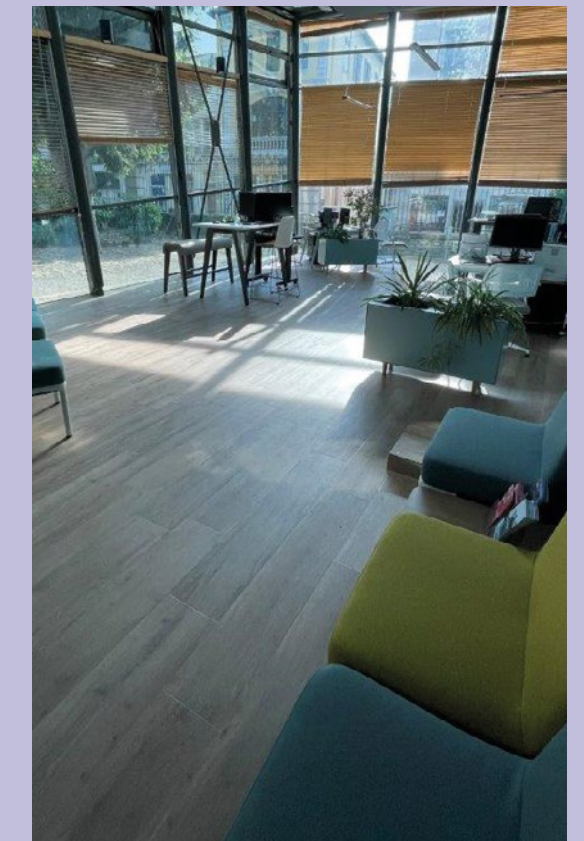
12 000
PERSONNES
accompagnées vers l'autonomie numérique
pour 2022

ZOOM

Point d'accueil numérique augmenté - PAN +

Cette expérimentation est suivie par la Direction de la modernisation et de l'administration territoriale (DMAT). Il s'agit d'un point d'accueil numérique augmenté, dans lequel un agent titulaire de la sous-préfecture, un agent contractuel et un service civique accueillent les usagers dans un open-space récemment aménagé, et les accompagnent sur les démarches administratives du périmètre MI.

Une moyenne de 75 usagers accueillis par la sous-préfecture chaque semaine.



ROUTE CENTRE EUROPE ATLANTIQUE EN SAÔNE-ET-LOIRE (RCEA)

La mise à 2x2 voies de la RCEA en Saône-et-Loire se poursuit à un rythme soutenu

2022 a été marquée par l'accord des cofinanceurs pour le financement de la phase 2 de mise à 2x2 voies de la RCEA en Saône-et-Loire. A cette occasion, Jean Castex, alors Premier ministre, s'est rendu sur le chantier de l'opération Brandon-Clermain le 12 mars, où il a signé la lettre d'engagement de financement des travaux.



L'activité sur les chantiers de la RCEA reste soutenue conformément à l'engagement de l'État. Plusieurs chantiers ont débuté au printemps et la section La Chapelle-du-Mont-de-France a été ouverte à la circulation en fin d'année.



65 %

la part de l'État dans le financement de la phase 2 du programme, soit 259 M€, pour un coût total de 397 M€ pour cette phase 2



10

opérations composant la phase 2 du programme de mise à 2x2 voies de la RCEA

En 2023 les travaux de l'ensemble des opérations de la phase 2 auront été engagés, phase à l'issue de laquelle la RCEA sera presque entièrement à 2x2 voies en Saône-et-Loire.



GARANTIR LA COHÉSION SOCIALE ET L'ÉGALITÉ DES CHANCES

GARANTIR LA COHÉSION SOCIALE



Dynamiser les territoires par la politique de la ville

18 ACTIONS
entreprises dans le cadre de l'opération «Quartiers d'été»

114 000 €
de subventions de l'Etat

26 000
bénéficiaires

Cette année a notamment été l'occasion de créer le **Raid Aventure**, dans 5 villes du département, et l'exposition **Portrait de France** à Mâcon et Chalon-sur-Saône.



Évaluer les contrats de ville 2014-2022 pour les faire évoluer

Les quatre contrats de ville du département ont été évalués par l'ANCT et la DDETS, afin de rendre compte des réalisations effectuées et des marges de progression restantes. Les contrats de ville ont été prorogés d'une année, en 2023, afin de préparer la future contractualisation prévue pour 2024.

LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ

Accueillir et intégrer les ménages déplacés



C'est à travers l'accord-cadre «IMPACTE» que le département a géré l'arrivée et la prise en charge des déplacés, notamment ukrainiens, à partir du 15 février

2022. Ce comité rassemble les services de l'État, Pôle Emploi, l'office français de l'intégration et de l'immigration (OFII) ou encore les missions locales pour l'insertion et la mobilité professionnelle des primo-arrivants, pour l'accès au travail et à l'emploi. C'est plus de 210 000€ qui ont été débloqué pour des projets d'**enseignement de la langue française, de mobilité, de santé** et l'intégration des déplacés aux politiques de **logement** et de destination des logements vacants du département.



500 DÉPLACÉS

du monde entier ont reçu une autorisation provisoire de séjour et bénéficié de structures d'accueil ou de logement en 2022.

Lutter contre l'habitat indigne



Un nouvel outil accessible à tous pour lutter contre l'habitat indigne. Grâce au pôle départemental qui réunit tous les trimestres les différents acteurs de lutte contre l'habitat indigne, la direction départementale des territoires s'est doté d'un nouvel outil. Il s'agit d'une plateforme web gratuite, **Histologe**, lancée en mars 2022. Elle permet aux usagers, ou à des tiers, de signaler une situation de mal-logement :

<https://histologe.beta.gouv.fr/>

Depuis son lancement le 1^{er} mars, le pôle reçoit en moyenne 2 signalements par semaine.

Prévenir les expulsions locatives

Le dispositif de prévention des expulsions locatives est défini dans la charte de prévention des expulsions locatives dont les principaux acteurs sont signataires : Etat, département, CAF, Agence départementale d'information et de logement (ADIL), bailleurs, avec un triple enjeux. Une prise en charge des

situations le plus en amont possible, une meilleure connaissance des situations et une mobilisation accrue des ménages. Depuis 2022, le dispositif prévoit un **diagnostic social et financier**, pour une prise de décision éclairée du juge ; les courriers de l'État adressés aux ménages ont été révisés, suivant les principes de la **communication accessible à tous**. Ces nouvelles rédactions ont pour but de renforcer la mobilisation des ménages par une meilleure compréhension des enjeux de la procédure et des conseils donnés. Le conseil départemental a également élaboré un plan départemental d'action, visant notamment le « 0 expulsion sans solution » dans la perspective de la fin de la trêve hivernale faisant suite à la période de crise sanitaire.



L'ÉTAT AGIT POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



L'État a accompagné des projets d'économie circulaire et notamment le développement et la diversification de l'activité de la ressourcerie Eco' sol' Le pont de Mâcon et la création d'une ressourcerie à Cluny.



Le projet a bénéficié de

39 168€

au titre du fonds d'insertion par l'activité économique du Plan de relance

L'ÉGALITÉ DES CHANCES : LES POLITIQUES JEUNESSES



S'engager auprès de la jeunesse : le Service National Universel (SNU)

Le SNU a été déployé en Saône-et-Loire en 2022 avec trois séjours de cohésion organisés à Mâcon et à Autun. Lors de la première session, la Saône-et-Loire a reçu des jeunes de l'ensemble de la région. Ce sont **298 jeunes** issus d'autres départements qui ont réalisé leur séjour dans le département en 2022 et **254 jeunes de Saône-et-Loire** qui se sont inscrits dans le dispositif. Ils doivent réaliser leur mission d'intérêt général dans l'une des 9 thématiques possibles : citoyenneté, culture, défense et mémoire, éducation, environnement, sécurité, solidarité, sport.

Le SNU en quelques chiffres :



254

jeunes inscrits au SNU en 2022

63%

de filles

37%

de garçons.



49

volontaires candidatent désormais à une préparation militaire

Les colos apprenantes : favoriser la réussite éducative

Les jeunes inscrits au programme de réussite éducative et ceux en décrochage scolaire sont ciblés par le dispositif des colos apprenantes, qui permet à une centaine de jeunes de 8 à 16 ans de quitter leur quartier pour découvrir de nouveaux horizons et gagner en autonomie pendant des séjours de groupes.



46 900 €

soit 81% du montant globale



101

jeunes ont bénéficié de ces colos



6

séjours

LUTTER CONTRE LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE

Lancement du programme pHare



Le programme pHARE vise à doter toutes les écoles et collèges d'un plan de prévention structuré et efficient, assurer la sécurité et le bien être des élèves en agissant directement sur le climat scolaire, apporter de la sécurité aux équipes pédagogiques en garantissant la traçabilité et prévisibilité de l'action publique, permettre la création d'une communauté protectrice formée et pleinement engagée dans la lutte contre le harcèlement dans chaque établissement.

Le jeudi 13 octobre s'est déroulée la journée du lancement du programme pHARE à l'ensemble des établissements scolaires du département

3020, numéro vert d'écoute

NON AU HARCÈLEMENT

NonAuHarcèlement.education.gouv.fr

3020 Service & appel gratuits * Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 20h et le samedi de 9h à 18h

Le Ministère de l'éducation nationale a mis en place un numéro gratuit d'écoute et de prise en charge au service des familles et victimes, le 3020. Tout signalement sur ce numéro fait l'objet d'une prise en charge par des référents harcèlement 1^{er} et 2nd degré.



L'ÉTAT AGIT POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Savoir rouler à vélo



L'éducation aux mobilités actives et citoyennes vise à sensibiliser les élèves aux enjeux environnementaux ainsi qu'aux bienfaits des modes actifs de déplacement pour leur santé.

Le dispositif « Savoir rouler à vélo » vise à généraliser l'apprentissage du vélo avant l'entrée au collège.

Les élèves apprennent à maîtriser les fondamentaux du vélo, à découvrir la mobilité à vélo en milieu sécurisé puis à circuler en autonomie sur la voie publique.

206

enseignants formés

96

classes soit plus de 2000 élèves impliqués



VALORISER LE PATRIMOINE ET LA CULTURE

UNE ENVELOPPE DE 6,3 MILLIONS D'EUROS POUR LA CULTURE EN 2022 EN SAÔNE-ET-LOIRE

Mobilisation de 664 734 € pour la restauration des albâtres du Palais Jacques d'Amboise de Cluny

L'État mobilise des moyens très importants pour la restauration du palais Jacques d'Amboise, actuelle mairie de Cluny, classé monument historique depuis 1862. Il s'agit d'un édifice du début du XVI^e siècle possédant une remarquable façade ornée de reliefs en albâtre de style Renaissance, à décors de végétaux et scènes mythologiques. Ce matériau, symbole de prestige pour le commanditaire, est très fragile car sensible à l'eau et en état de péril. Les travaux, débutés en 2021 consistent à restaurer les reliefs et à remplacer les éléments les plus altérés par des copies. Le chantier s'achèvera au printemps 2023. Les originaux seront présentés au musée Ochier.



Sauvegarde et restauration du château de Montcony, classé monument historique depuis 2001

Grâce à l'engagement de l'État auprès de ses propriétaires, d'importants travaux de restauration sont menés au château de Montcony. forteresse de plaine, dont les origines remontent au XIII^e siècle. Caractéristique de la Bresse par l'usage de la brique, il a fait l'objet de travaux d'ampleur au XIX^e siècle, notamment dans ses décors. Accompagné par le ministère de la Culture dans les années 2000 pour la restauration des cuisines et du donjon, le château a ensuite été laissé à l'abandon et était victimes d'actes de vol et de vandalisme. Les propriétaires ont souhaité entreprendre une vaste opération de sauvegarde et de restauration des toitures. La première tranche de travaux s'intéresse aux deux tours sud du château, avec restitution de charpentes ; elle mobilisera 208 500 euros.



Site patrimonial Remarquable de Mâcon



Suite au classement du centre-ville de Mâcon au titre des sites patrimoniaux remarquables, par arrêté du 24 septembre 2021, la Ville, les services de l'État, le bureau d'études et les partenaires associés (associations, commerçants, gestionnaires de copropriété...) participent à la rédaction du plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine. L'objectif est de se fixer des règles communes et pérennes pour accompagner l'évolution du centre ancien. Un nuancier « couleur » accompagnera ce règlement.

Pass Culture et Éducation artistique et culturelle

La Saône-et-Loire fait partie des 14 départements pilotes qui ont expérimenté à partir de 2019 le pass culture pour les plus de 18 ans avant sa généralisation en mai 2021.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la part individuelle du pass culture, dont bénéficient les plus de 18 ans, à savoir une enveloppe de 300 €, est étendue aux jeunes à partir de 15 ans avec un crédit de 20€ à 15 ans puis 30€ à 16 ans et 17 ans.

Une part collective a également été mise en place s'inscrivant ainsi dans le parcours d'éducation artistique et culturelle (EAC) de chaque jeune à partir de la 4^{ème} et permettant aux professeurs de financer des activités d'EAC encadrées pour leurs classes ou des groupes d'élèves.



18 038
jeunes bénéficiaires dont

8 545
jeunes de 15 à 17 ans



538
offres culturelles proposées aux établissements scolaires pour la Saône-et-Loire



POUR EN SAVOIR +
<https://pass.culture.fr/>



Suivez l'actualité de l'État en Saône-et-Loire



La préfecture de Saône-et-Loire
sur **TWITTER**
@prefet71



La préfecture de Saône-et-Loire
sur **FACEBOOK**
@prefet71



La préfecture de Saône-et-Loire
sur **INSTAGRAM**
@prefet71



www.saone-et-loire.gouv.fr

196 rue de Strasbourg - 71021 Mâcon Cedex 9 - Tél : 03 85 21 81 00